



Une chèvre, une région.

# LA POITEVINE

LA LETTRE DE L'A.D.D.C.P.

Imprimée par l'ADDCP

Rédacteur : Clément Vinatier Roché 2, rue du Port Brouillac 79510 COULON (05.49.76.91.33)



*4 des 6 boucs sélectionnés pour rentrer au centre de collecte de Mignaloux Beauvoir (86)*

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LE  
DEVELOPPEMENT DE LA CHEVRE POITEVINE.**

N° 71 JUILLET 2010

*Cette lettre est réalisée dans le cadre du programme de sauvegarde de la Chèvre Poitevine avec le concours financier de :*





## COMITE TECHNIQUE du 30 juin 2010

Salle de réunion du CREGENE \_ 2, rue du Port de Brouillac  
79510 Coulon

**Etaient présents:** Jean Christophe Sauze, Michel Brice, Mickaël Blanchard, Philippe Massé, Lucie Markey, Pascal Boué, Pierre Martin, Laëtitia Cléaud, Ludivine Cosson et Clément Vinatier Roché.

**Etaient excusés:** Marie Claude Auneau, Emmanuelle Chebrou, Mireille Schmidt, Michel et Karine Boissard, Christiane et Jean Pierre Pauly.

**Etaient absents:** Hervé Legrand, Biteau Benoît, Thierry Neuiller, Nathalie Noé (déléguée Bretagne).  
Ce conseil a débuté à 14H30 dans la salle de réunion du CREGENE, suivant l'ordre du jour :

Après avoir fait le point sur l'évolution démographique de la population poitevine, nous nous sommes attardés sur le catalogue des boucs d'IA. Il a été décidé de refaire sa présentation et de voir s'il était possible de rajouter des informations concernant les boucs présents à l'IA. Il a été rappelé que toutes les coopératives d'insémination en France détenait ce catalogue et pouvait donc le proposer à tout un chacun.

### ↳ Choix des boucs collectés pour l'IA en 2010 :

Parmi les 12 boucs présélectionnés dans la population poitevine pour entrer à l'IA lors du CA du 8 avril, 3 ont été supprimés puisqu'ils présentaient une trop forte parenté avec les boucs disponibles à l'IA (> 2.5%) Deux autres avaient un niveau de consanguinité trop élevé (3.5 %). Parmi les 7 restants, un a été recalé car il présente des doubles trayons.

Nous nous sommes donc arrêtés à une liste de 6 boucs que nous avons classé par ordre de priorité de collecte au centre d'IA de Mignaloux. Il ne reste plus qu'à réaliser les tests sanitaires nécessaires à l'entrée au centre de collectes de Mignaloux Beauvoir. Ces boucs rentreront en août et en ressortiront en janvier prochain. Il est d'ailleurs encore temps de se manifester pour les gens qui seraient intéressés pour racheter un de ces boucs à la sortie du centre de collecte.

### ↳ Règlement d'inscription des animaux poitevins au répertoire :

Les discussions autour de ce sujet ont été riches et constructives. Tout d'abord, il a été expliqué et comparé ce que l'on entendait par répertoire/livre généalogique et section principale/section annexe. L'ébauche de ce règlement a été restructuré pour mettre en évidence les engagements de chacun des acteurs de la race.

Rappelons que l'idée de création de ce règlement est de pouvoir définir ce que l'on entend par animaux poitevins et ce que l'on considère ou non comme animaux poitevins.

Ce règlement va être de nouveau retravaillé et sera validé lors de la prochaine assemblée générale en décembre 2010.

### ↳ Questions diverses :

Pour la mise en place du schéma d'amélioration génétique, l'ADDCP souhaiterait pouvoir gérer elle même la variabilité génétique de la population poitevine grâce au logiciel PEDIG. En effet, l'objectif concernant la préservation de la variabilité génétique fait appel au critère « taux de consanguinité ». Ainsi, dans un troupeau donné, nous pourrions voir si il y a un besoin de renouveler le mâle avec des origines différentes des animaux déjà présents. Une formation par l'Institut de l'Elevage sur le logiciel PEDIG est prévu pour 2011.

## CONSEIL d'ADMINISTRATION du 30 juin 2010

Salle de réunion du CREGENE \_ 2, rue du Port de Brouillac  
79510 Coulon

Certains présents au comité technique ont dû s'absenter pour cette réunion.

### ↳ Point sur le travail en cours de Laetitia :

Laetitia est donc revenu en stage depuis le début de juin et ce jusqu'à la fin juillet. Le sujet de stage et sa problématique étant bien défini, elle s'est mis à décrire les modifications à apporter à la base de données existantes afin de permettre le traitement des données recueillies lors des visites d'élevage. Deux types document pourront alors être édités pour les éleveurs :



- \_ une fiche troupeau avec les chèvres classées selon le nombre de points. Il sera le résultat d'une combinaison des différents critères choisis dans le schéma génétique
- \_ une fiche individuelle par animal (mâle ou femelle) regroupant les différentes informations du schéma génétique ainsi que le pedigree de l'animal en question.

Les premiers résultats de tous ces travaux ne pourront être interprétés avant la fin de l'année prochaine.

### **🐐 Point sur les visites d'élevage**

Les visites d'élevage au tour du berceau de race ont été réalisées en grande partie. Maintenant, 3 grandes tournées vont être effectuées : une dans le nord ouest, une dans le centre est et une dernière dans le sud ouest de la France. Il est à noter que le travail de pointage prend un certain temps et qu'il peut être facilité par la tenue des chèvres grâce à des moyens adaptés. N'oubliez pas que l'animateur porte avec lui des dépliants de la race, des produits de la boutique, de quoi faire des prises de sang pour des typages allèles,...

Suite aux discussions par rapport au sujet de stage de Laetitia, nous avons continué à détailler les critères d'amélioration que nous avons choisis. Pour le pointage corporelle, des mesures à 2, 3 et 4 ans seront prises pour les animaux ayant déjà été mesurés à 1 an. Ceci permettra de donner une idée moyenne de la croissance de la chèvre poitevine. Les pointages mamelle et corporelle se feront plutôt à l'âge de 2 ou 3 ans afin d'avoir une mamelle et un corps bien développé. Ceci veut donc dire que l'animateur prendra un peu plus de temps qu'à l'habitude pour prendre les mesures des animaux de votre troupeau.

Pour le calcul de la Matière Utile Quotidienne, il sera pris en considération les lactations 1 (?), 2 et 3 avec pour référence une durée de lactation de 250 jours. Pour ce qui est de la longévité, elle serait évaluée à travers les durées de lactations des grands mères de la chèvre considérée. Enfin, un ordre d'idée de la consommation d'aliments concentrés par chèvre et par jour sera mis en évidence dans chacun des troupeaux afin de déterminer un ratio renseignant sur la rusticité de nos chèvres poitevines.

Tous ces choix ne sont pas définitifs. Loin de là ! Nous attendons les avis de chacun afin de faire évoluer ce travail pour qu'il réponde aux attentes de chacun !

### **🐐 Etat des lieux financiers pour l'année 2010 :**

L'année 2010, comme on pouvait l'imager, n'est pas sans poser de soucis pour tenir en équilibre notre budget prévisionnel. Nous sommes ainsi en déficit de 5000 euros par rapport aux aides que nous avons sollicitées. Un article rédigé par notre trésorière en page 4 fait état des lieux de tous ces constats.

Toujours est il que cette baisse ne peut être que passagère puisque la survie de nos actions en dépend !

### **🐐 Marque déposée pour la valorisation des fromages poitevins :**

Cette réunion a été l'occasion d'amorcer le travail sur une valorisation des produits issus du lait de chèvre poitevine à travers un identifiant à l'échelle nationale. Il s'agirait d'une marque déposée INPI autour de laquelle tous les éleveurs fromagers du territoire français pourraient se retrouver. Comme toute marque, il faut dans un premier temps définir un cahier des charges mettant en valeur les spécificités de nos élevages et de notre chèvre. Il s'agirait non pas de mettre en avant un terroir et une forme de fromage mais plutôt la qualité d'un lait et d'un mode d'élevage.

Nous allons donc entamer ce travail de construction d'un cahier des charges adapté à nos élevages et mettant en valeur ces spécificités.

### **🐐 Manifestations à venir :**

Comme chaque année, le mois de septembre et ses rentrées sonnent la participation à de nombreuses manifestations : la fête de la vache nantaise au Dresny (44) et la fête du PIMP (85). Viendra ensuite la fête du patrimoine vivant organisée par le CREGENE et le verger conservatoire de Pétré. L'ADDCP participe également à l'organisation de cet événement puisque cette fête est la nôtre... (voir les détails en page 5)

La séance est levée à 18H00 et les membres du Conseil d'Administration se donnent rendez vous au mois de septembre. Le lieu sera une nouvelle fois la salle de réunion du CREGENE.



## Fichier informatique pour le suivi des saillies et des mises bas

Le travail de suivi généalogique des animaux poitevins demande beaucoup d'attention et de rigueur. Aussi, nous vous proposons un fichier de type Excel dans lequel toutes les informations nécessaires se retrouvent. Certains d'entre vous le font déjà et certains souhaitent peut être s'y mettre. C'est pourquoi si cela vous intéresse, nous pouvons vous envoyer le fichier vierge de ce type :

			identification chevreau N°1			
Date mise bas	N° Père	N° Mère	Sexe	N° Tip Tag	N° Boucle	destination

...

N'hésitez pas à me contacter !

## Film de Loïc

Un réalisateur s'est donné pour mission de réaliser un film sur le thème suivant : « le fromage de chèvre : de l'alimentation des chèvres à la vente sur les marchés ! ». Il a choisi pour ferme support celle d'Emmanuelle et Mathias, ne présentant que des chèvres poitevines. Du coup, Loïc a décidé de mettre en valeur la Poitevine dans son film. Ainsi, pour retracer son historique, nous sommes allés chez Marie Claude qui a enfilé un costume d'antan et promené Clochette (voir photo).



Ce film de 26 minutes devrait être terminé en septembre. Il est prévu à la projection lors de la « fête du patrimoine vivant » au lycée agricole de Luçon Pétré le week-end du 23 et 24 octobre.

## Alerte trésorerie 2010 !!!

Sur les 42500 euros demandées auprès de différents organismes financeurs, 37500 euros nous ont été accordés. Il y a donc un manque de 5000 euros par rapport au budget escompté, ce qui représente environ 40 jours de trésorerie pour le fonctionnement de l'association. Alors peut être peut on passer une année comme celle là ? Mais ce qui est sûr, c'est que ça ne peut se répéter d'année en année, au risque de voir nos finances incapables de suivre le bon déroulement de la vie de l'association.

Face à cette réduction, nous avons décidé de solliciter le BRILAC qui depuis quelques temps nous avait fait savoir son intention de travailler avec nous sur un projet.



Le projet, nous l'avons, puisqu'il s'agit d'étendre la reconnaissance de fromages issus de lait de chèvre poitevine à l'échelle nationale grâce à une marque déposée. C'est donc dans cette optique que nous avons fait une demande de 3800 euros auprès du BRILAC afin de travailler sur ce projet avec l'aide de l'IRQUA pour qu'il avance plus vite.

Seulement la réponse est négative. La ligne budgétaire consacrée à la promotion caprine du BRILAC était déjà toute utilisée. Soit ! Une demande pour 2011 sera formulée plus tôt afin d'éviter que cela ne se reproduise. Dans ce cas, nous espérons pouvoir compter sur cette aide afin de pouvoir enfin travailler ensemble à la valorisation de cette race qui jouit d'une grande renommée à travers la France !

### **Dernier rappel : formation sur la méthode Obsalim**

Dans la dernière lettre, nous avons parlé d'une journée de formation sur la méthode Obsalim. Elle aura pour objectif de redécouvrir la physiologie naturelle de la digestion des ruminants et la méthode d'approche Obsalim.

Cette formation se déroulera le jeudi 9 septembre chez Emmanuelle Chebrou dans les Deux Sèvres.

En tant que cotisants à la MSA, les agriculteurs cotisent pour des droits à la formation « vivea ». Il y'a donc des possibilités d'aides financières tout en sachant qu'une participation sera vraisemblablement nécessaire. Pour les personnes intéressées par la formation, veuillez contacter l'animateur pour qu'il vous envoie une fiche d'inscription tout en sachant que le nombre de places est limité et que la date butoir est fixée au 31 juillet.

Pour plus d'informations sur cette méthode : <http://www.obsalim.com/>

### **Catalogue des boucs pour l'IA**

Encore une fois, je tiens à rappeler que le catalogue des boucs d'IA est disponible dans les différentes coopératives d'insémination présentes sur tout le territoire français. Vous pouvez donc soit passer par l'ADDCP, soit demander directement à l'inséminateur de votre secteur qui doit de toutes façons voir avec vous le protocole d'insémination.

Aussi, malgré le peu d'informations existants sur les boucs d'IA, l'ADDCP peut vous guider sur leur choix grâce aux références laitières des mères et des filles quand cela existe.

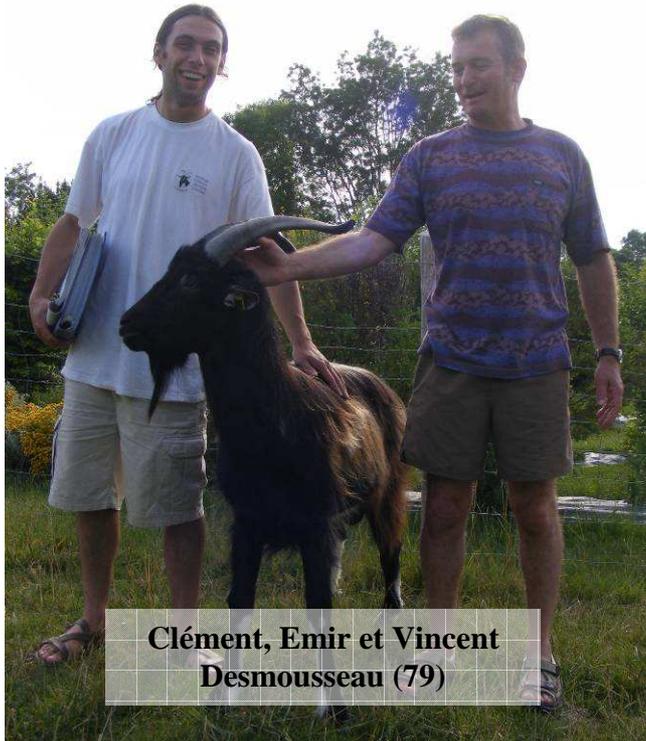
Enfin, il serait intéressant que les éleveurs réalisant des IA avertissent l'animateur du nombre d'IA réalisées et des descendants qui pourront être vendus par la suite et ainsi disséminer cette « ancienne nouvelle » génétique.



### **Fêtes à venir**

Plusieurs fêtes sont prévues notamment à la fin de l'été :

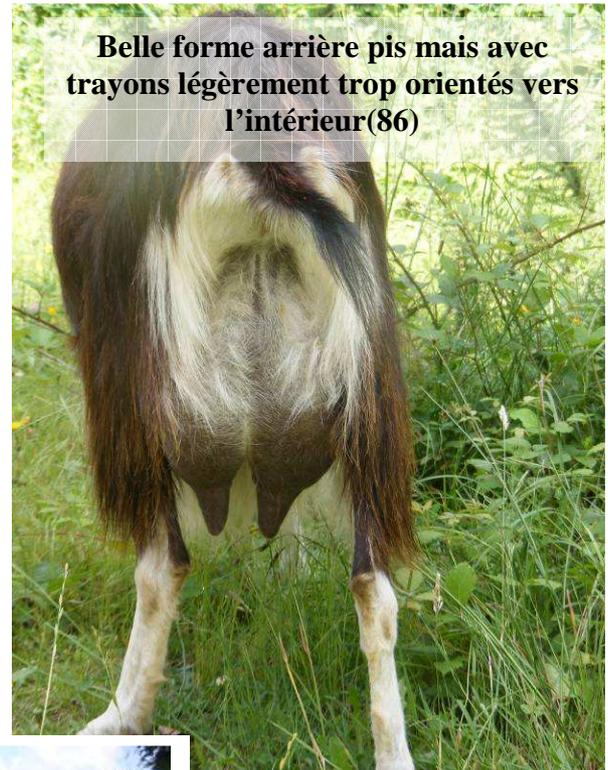
- La Fête du Dresny (44) ou Fête de la vache nantaise et des races locales aura lieu le 10, 11 et 12 septembre. Cette année, l'accent sera mis sur la valorisation de nos races locales. Différentes animations sont prévues telles que des démonstrations de cuisine avec des chefs locaux et régionaux accompagnés d'élèves de lycée hôtelier,...
- La Fête du Parc Interregional du Marais Poitevin ayant lieu à Champagné les Marais (85) le dimanche 19 septembre de 10h à 18 h. Le CREGENE y sera représentée avec toutes les races en conservation. Un accent sera mis sur les races mulassières puisque le berceau se trouve notamment dans cette zone de marais. Un stand sera tenue par l'association avec vente de fromages.
- La Fête du Patrimoine Vivant (85) au lycée agricole de Luçon Pétré. Comme tous les 2 ans, ce rendez vous permet de faire connaître notre travail auprès du public et de se retrouver entre membres des associations de races en conservation du CREGENE.
- Capr'innov (79). Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, ce rendez vous caprin sollicite notre participation pour la présentation de chèvres poitevines.



**Clément, Emir et Vincent  
Desmousseau (79)**



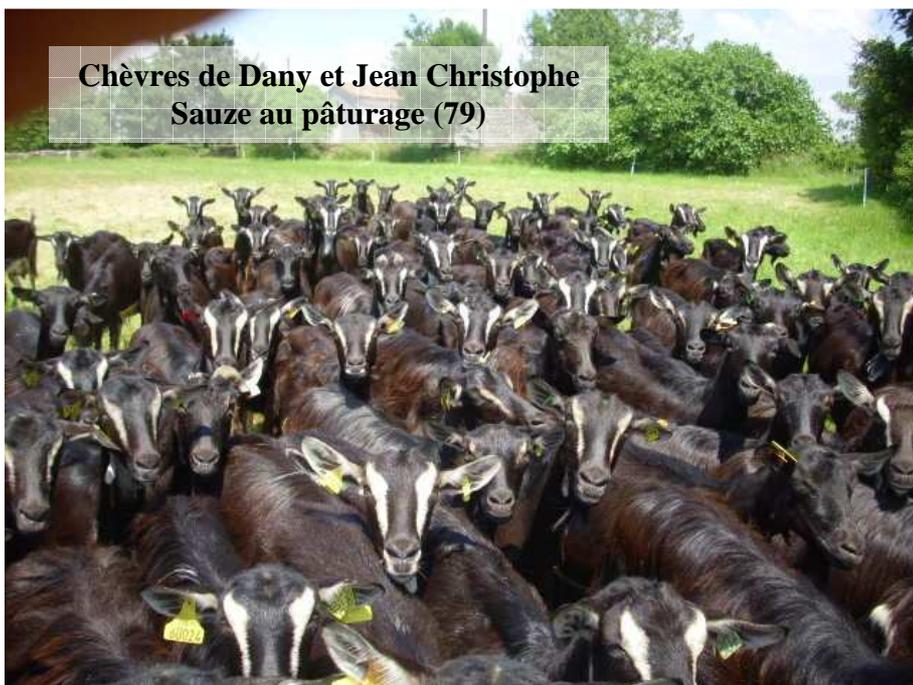
**Clovis de la Ferme  
des Vallées (16)**



**Belle forme arrière pis mais avec  
trayons légèrement trop orientés vers  
l'intérieur(86)**



**Souvenir du Limousin  
604 Exemple  
d'attelage caprin**



**Chèvres de Dany et Jean Christophe  
Sauze au pâturage (79)**

N'hésitez pas à nous envoyer vos photos pour en faire profiter tout le monde !



## **L'identification électronique des caprins**

Depuis juillet 2010, l'identification électronique devient obligatoire pour les caprins et ovins.

### **Contexte de la mise en place de cette nouvelle identification :**

La réforme de l'identification et de la traçabilité des petits ruminants se veut être un moyen d'améliorer la gestion des crises sanitaires afin de préserver la santé des animaux et des consommateurs. Elle a été initiée en 2005 avec la mise en place de l'identification individuelle se traduisant par la pose obligatoire de deux boucles auriculaires. Depuis l'année dernière, tous mouvements d'animaux en lots entrant ou sortant de l'exploitation doit être notifié auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage (ou l'organisme chargé de l'identification des caprins) dans un délai de 7 jours.

### **2010 : identification électronique des animaux nés à partir du 01/07/2010**

Tous les caprins nés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 mois ou dès qu'ils quittent l'exploitation, doivent porter deux repères d'identification et l'un des deux est un repère électronique.

Ceci se traduit concrètement par deux possibilités :

- \_ la pose de 2 repères portant le même numéro d'identification : une boucle conventionnelle (non électronique) dans l'oreille droite et une boucle électronique à l'oreille gauche
- \_ la pose de 2 repères portant le même numéro d'identification : une boucle conventionnelle (non électronique) et une bague au paturon électronique.

L'identification électronique des caprins destinés à être abattus sur le territoire national avant l'âge de 12 mois reste facultative.

#### **Attention :**

Avec une bague au paturon électronique, mon animal ne peut circuler qu'en France. Il s'agit d'un choix de la filière française d'autoriser ce système d'identification.

Des dérogations sont possibles. Si les animaux sont destinés à l'abattage en France, ils peuvent sortir de l'élevage :

- \_ avec une seule boucle conventionnelle jusqu'à l'âge de 12 mois.
- \_ avec une barrette rigide pour les chevreaux de moins de 4 mois.

### **2013 : tous les animaux devront être identifiés électroniquement**

Pour les caprins nés entre juillet 2005 et juillet 2010 (donc porteurs de 2 repères jaunes conventionnelles), deux cas sont possibles :

- \_ le repère conventionnel de l'oreille gauche peut être remplacé par une boucle électronique, commandée préalablement à l'EDE, portant le même numéro que les repères conventionnels.
- \_ le deux repères auriculaires peuvent être conservés et une bague au paturon électronique portant le même numéro que les repères conventionnels peut être posé à la patte arrière gauche.

Pour les animaux nés avant juillet 2005 (donc porteurs d'une boucle saumon), un nouveau numéro d'identification (indicatif de marquage + numéro animal) doit être posé soit :

- \_ à l'oreille libre avec un repère électronique
- \_ à la patte arrière gauche avec une bague au paturon.

Pour toutes précisions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE) ou l'organisme chargé de l'identification des caprins de votre département.

#### **Plus d'informations:**

[http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf\\_Identification\\_Caprine\\_HD.pdf](http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf_Identification_Caprine_HD.pdf)



## Conservation et valorisation des populations animales locales : des dynamiques diverses (d'après Anne Lauvie <sup>(1)</sup>)

Voici quelques idées de réflexion par rapport à nos projets actuels...

### Introduction

La conservation des populations animales locales renvoie à des enjeux de maintien de la biodiversité domestique notamment au moyen de la valorisation de ces races (Verrier et al., 2005). Cette valorisation peut prendre de multiples formes: produits typés, association à des systèmes d'élevage spécifiques, entretien de paysages. La gestion de ces populations animales renvoie également à des enjeux culturels et identitaires. Cette multiplicité

d'enjeux et de dynamiques s'accompagne d'une multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion de ces populations (Audiot, 1995). L'articulation des dynamiques de conservation et de valorisation ne va pas de soi. J'ai ici remobilisé le matériau issu de mon travail de thèse (Lauvie, 2007) pour illustrer par des exemples la diversité des dynamiques entre conservation et valorisation.

### La problématique des interactions entre conservation et valorisation.

Valoriser les races locales apparaît comme une voie privilégiée pour maintenir ces populations *in situ*. Ainsi certaines dynamiques de valorisation ont contribué de manière visible au développement des effectifs des races concernées. Cependant les dynamiques de valorisation ne

sont pas sans poser de questions car elles réinterrogent la conservation. En effet les nouveaux acteurs en présence, les nouveaux enjeux et objectifs qui s'expriment peuvent conduire à des interactions diverses avec les dynamiques de conservation.

### Quand la valorisation permet le maintien et le développement des effectifs.

Le cas du porc Gascon est emblématique d'un projet de valorisation de produit ayant contribué au développement des effectifs d'une race menacée. En effet, une partie des animaux de la race a été impliquée dans un projet collectif autour d'un produit: le jambon Noir de Bigorre, avec l'objectif d'obtenir une AOP. Le nombre de femelles de la race est ainsi passé de 190 en 1995 à 796 en 2004 (Audiot et al., 2005b). Il faut noter que le projet de valorisation du porc Gascon à travers le jambon Noir de Bigorre ne concerne qu'une partie de la race. La population

concernée n'est l'objet d'aucun échange d'animaux avec le reste de la population de la race.

Un autre exemple est celui de la race bovine Bretonne Pie Noire (Quéméré, 2006), avec des éleveurs valorisant la race dans des projets plus individuels: vente directe de produits laitiers transformés à la ferme, association à des systèmes d'élevage plus économes. Les effectifs totaux de la race sont ainsi passés de 548 têtes en 1992 à 1337 en 2005 (Quéméré, 2006).

### Quand la valorisation réinterroge les critères de gestion génétique.

Comme l'ont montré Audiot et al. (2005), l'engagement dans un projet de valorisation peut amener à réinterroger les critères de gestion génétique, avec par exemple la prise en compte de nouveaux critères de sélection dans le cas des porcs Gascon. En effet, les

gestionnaires de la population animale mobilisée pour le projet de valorisation du jambon Noir de Bigorre, ce sont mis à prendre en compte la finesse de la patte dans les critères de sélection.

### Quand conservation et valorisation sont en tension.

Dans certains dispositifs, différentes conceptions de la gestion de la race se confrontent, avec parfois une mise en tension d'objectifs de conservation et de valorisation. Le cas de la race bovine Rouge Flamande illustre ces tensions.

En 2005, j'ai pu observer, en retraçant l'histoire du dispositif à travers des entretiens, que l'UPRA considérait les animaux possédant des gènes Rouge Danois (2) comme

1) Doctorat AgroParisTech, 2007-INRA SAD UR LRDE

2) Résultats de pratiques de croisement avec la race Rouge Danoise dans l'histoire de la race.

faisant partie de la race, avec une vision tournée vers la sélection et la valorisation. A la même période, l'agent de l'Institut de l'Élevage en charge de la gestion des races bovines à petits effectifs, considérait que seul les animaux présentant moins de 1/8 de gènes Rouge Danois faisaient

partie de la race "Flamande originelle". Cette controverse s'est soldée par la sortie du dispositif de cet acteur, pourtant impliqué dans la gestion de l'ensemble des races bovines à petits effectifs au niveau national.

### Conclusion

Les interactions entre conservation et valorisation sont complexes, elles renvoient à de multiples dimensions et présentent une diversité de dynamiques. Certaines races sont conjointement dans plusieurs des situations évoquées

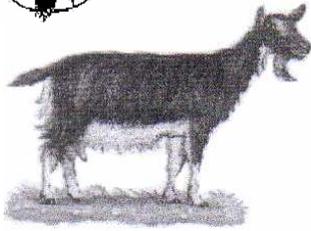
ci-dessus. Il est important de bien repérer et comprendre les synergies et tensions entre ces dynamiques de conservation et de valorisation, avec l'objectif d'atteindre un point d'équilibre pour concilier ces deux attentes.

Article extrait de la revue  
d'Ethnozootechnie N°87  
Varia N°9 – 2009 (pages 157 et 158)



**Animaux, matériel et stages**

contact: ADDCP 2 Rue du Port Brouillac 79510 COULON  
05.49.76.91.33 ou 06.81.86.33.94 ou encore [addchevrepoitevine@orange.fr](mailto:addchevrepoitevine@orange.fr).  
Les transactions sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation.



**VENTE**

- Dép. 03 : Mlle. **KYRIAKIDES 04.70.64.93.36** vend quelques bouquions de 2009 (origine du père : Ste Noveagri)
- Dép. 16 : M. **FERME des VALLEES 05.45.60.28.88** vend un bouc de 2007
- Dép. 17 : Earl **VAL DE SEUDRE 06.30.01.31.36** vend 2 boucs adultes typés (pères : casimir et bigorre)
- Dép. 17 : M. **NEULLER 05.46.95.55.06** vend 10 chèvres et 2 chevrettes pleines pour la fin d'année (caev-)
- Dép. 17 : Mlle **LANOUE 05.46.04.54.96** vend 1 bouc de 2008 (origine EARL de l'Arche, B34/E)
- Dép. 17 : M. **GALICHET 05.46.04.30.23** vend 2 chevrettes de 2010 (caev-)
- Dép. 23 : M. **AIME 05.55.66.12.46** vend 6 chevreaux nés début 2010
- Dép. 39 : Earl **LE LOPIN 06.87.61.05.81** vend 2 boucs typés de 2008 (B1/B1 et E/F)
- Dép. 42 : M. **DENTON 04.77.65.46.50** vend 3 chevrettes nées en mars 2010 (caev-) (père : Cheribibi)
- Dép. 49 : M. **VALERY 05.53.41.91.13** vend 2 chevreaux nés en avril 2010
- Dép. 49 : **Ferme des MAUGES 02.41.70.39.16** vend 7 chevrettes nées en février 2010
- Dép. 61 : Earl **DES PAMPILLES 02.33.36.86.22** vend 7 boucs de 2009, un bouc de 2005 (origine : Waroux) et un bouc de 2007 (origine : Gaec de l'Arche)
- Dép. 71 : Gaec **MEIX LANTIN 03.85.91.64.53** vend 4 boucs de 2009 (caev- et mères au CLO) ou échange contre des boucs de 1 ou 2 ans (caev- et mères au CLO) et si possible avec les allèles connus
- Dép. 72 : Mme **JUSTE 02.43.33.35.94** vend 5 boucs de 2009 (dont 2 mottes)
- Dép. 76 : M. **LENORMAND 02.35.38.15.19** vend 1 bouc de 2008 et quelques jeunes à naître en mars 2010
- Dép. 79 : Gaec **MEL'ELIE 05.49.27.51.03** vend un bouc de 2009 et 2 boucs de 2008
- Dép. 79 : M **MARTEAU 05.49.94.30.21** vend ou échange un bouc de 2009
- Dép. 79 : Mme **CHEBROU 05.49.07.18.23** vend une dizaine de chevrettes (janvier 2010), un bouc de 2009 (B2/B34)
- Dép. 79 : M. **DESMOUSSEAU 05.49.09.69.93** propose son bouc (Emir : photo page 6) pour saillir vos chèvres
- Dép. 79 : M. **WAROUX 05.49.29.65.37** vend quelques boucs adultes et deux jeunes de 2010, quelques chèvres adultes et quelques chevrettes de 2010
- Dép. 79 : M. **SAUZE 05.49.04.33.73** vend quelques boucs adultes, chevrettes de 2010
- Dép. 86 : CPA de **LATHUS 06.42.40.62.84** vend ou échange un bouc adulte (B1/E)
- Dép. 86 : M. **FOUIN 05.49.21.54.96** vend 3 boucs nés en mars 2010
- Dép. 86 : Mme **VENIN 05.49.84.15.25** vend 3 boucs de 2010
- Belgique : M. **RALET 00.32.80.21.69.01** chevrettes poitevines pure race, inscrites, écornées nées mi-mars

**RECHERCHE**

- Dép. 17 : M. **GALICHET 05.46.04.30.23** cherche un bouc de 2010 avec parents connus (caev-)
- Dép. 17 : Earl **VAL DE SEUDRE 06.30.01.31.36** cherche 1 bouc adulte typé
- Dép. 76 : M. **DELAHAYE Ch 02.35.57.03.71** cherche 2 chevrettes mottes de 2008 ou 2009

**MATERIEL**

- Dép. 60 : M. **DENIAUD 06.74.58.68.22** vend une vitrine réfrigérée fixe (2 m)
- Dép. 79 : M. **SAUZE 05.49.04.33.73** vend la salle de traite 10 postes Ligne haute, écluse. (ALFA LAVAL)

**En aucun cas, l'ADDCP ne peut se porter garant de la pureté et du bon état sanitaire des animaux vendus par les adhérents dont nous communiquons les coordonnées. Nous comptons sur la probité de chacun pour que perdure la rubrique "transactions".**